2ème ANNEE DUCK LAKE, SASK., JEUDI 14 MARS 1912 No. 2

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Patriote de l'Ouest" doivent être adressés et parvenir au plus tard le LUNDI MATIN à la Rédaction.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, et pour les envois d'argents, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENTS:

Un an (Canada)............$1.00
Un an (Etats-Unis).........$1.50
Un an (Europe).............$2.00

LE PATRIOTE DE L'OUEST

NOTRE FOI! *NOTRE LANGUE!*

Organe des Catholiques de langue française du Nord-Ouest.

Publie chaque semaine, le jeudi, les plus récentes nouvelles du district et un résumé de toutes les nouvelles du Canada, des Etats-Unis et de l'Europe.

Possède plusieurs excellents collaborateurs.

Le "Patriote de l'Ouest" est seul journal français de la Saskatchewan.

ANNONCES:

La ligne (1ère insertion)....$0.12
Insertions subséquentes.... 0.08
Mariage, Décès, Naissance. 0.25

A. F. AUCLAIR, O. M. I., *Rédacteur en Chef* Propriétaires CIE LA BONNE PRESSE LTEE

Pour les Ecoles du Keewatin

Honte aux Capitulards!

Debout, les hommes de coeur

Les droits de la minorité seront-ils encore sacrifiés

Nous réclamons justice pour les écoles séparées du Keewatin

Les événements se déroulent rapidement à Ottawa. Chaque nouvelle que nous apporte le télégraphe répercute aux quatre coins du Canada les échos les plus tristes.

Le bill de l'extension des frontières du Manitoba parait devant la Chambre. Il contient neuf clauses. Les limites géographiques du nouveau Manitoba y sont définies, de larges compensations financières sont accordées, les droits de prescription de la compagnie de la Baie d'Hudson sont maintenus, mais PAS UN MOT ne s'y trouve pour sauvegarder les droits imprescriptibles des minorités du Keewatin aux écoles confessionnelles.

Quatre ministres catholiques, MM. Monk, Doherty, Pelletier et Nantel, ont participé à la consommation de cette iniquité, et, avec le reste du ministère, se sont rendus coupables de ce déni de justice élémentaire.

Au moment où nous allons sous presse, nous avons pu parcourir avec attention les discours de MM. Monk et Pelletier.

Les arguties légales que le ministre des Travaux Publics et le ministre des Postes ont invoqué devant la Chambre pour couvrir leur retraite ne tiennent pas debout. Il n'est peut-être pas un seul homme de bonne foi dans tout le Canada — je parle de ceux qui ne sont pas aveuglés par l'esprit de parti — qui trouvera raisonnable les motifs invoqués par ces deux ministres pour rompre avec leur passé, jusque-là honorable, et faire litière complète de tous leurs principes.

Nous attendions autre chose qu'un échafaudage de misérables sophismes de la part surtout de M. Monk, le chef conservateur de la province de Québec, qui sut à plusieurs reprises, lorsqu'il était dans l'opposition, faire montre de courage et de caractère. "Ce vieillard, en qui toute une race, selon l'expression de l'un de ses amis, avait mis ses espoirs, et qui s'en allait de plein pied dans l'histoire de son pays avec la réputation de n'avoir jamais obéi qu'au dictamen de sa conscience," ce vieillard vient de prononcer des paroles de faiblesse et de lâcheté que l'on est stupéfait de trouver sur ses lèvres. Il en rejaillit sur son honneur une tache sanglante que rien ne saurait plus effacer.

Est-il donc vrai que l'atmosphère viciée du pouvoir est une corruptrice fatale du courage le plus viril? Faut-il croire que la sincérité est une vertu qui n'a plus droit d'asile dans les parlements?

Nous n'irons pas jusque là, puisque le débat actuel nous permet de constater un geste courageux chez quelques rares unités du parti ministériel.

Il convient de signaler ici l'attitude vaillante de MM. Lamarche, (de Nicolet), Guilbault, (de Joliette), Bellemare, (de Maskinongé), Paquet, *whip* ministériel, (de l'Islet), Sévigny, (de Dorchester), et plus tard celle de M. Mondou, (d'Yamaska). Ces braves ont eu le courage de faire leur devoir, quoiqu'il advienne, en se séparant de leur parti.

Mais les autres?

N'est-il pas souverainement triste de constater qu'après quelques mois seulement de pouvoir, nombre de députés qui promettaient d'être autre chose que de vulgaires politiciens, ne savent déjà plus marcher droit et se tenir debout comme des hommes? Pas un seul ministre catholique n'a osé dire à son chef, avec la fermeté qui convient et qui se manifeste au besoin par une démission éclatante, qu'il fallait maintenir le droit des minorités dans ce pays, qu'elles soient catholiques ou protestantes — et en fait, la minorité est protestante dans le Keewatin, — qu'il fallait établir ce droit clairement par une clause spéciale, ou sinon, qu'il y aurait du bruit dans le Landernau. Non, l'on a tergiversé, et l'on a cherché les arguments de tête les plus retors, pour se faire croire que les minorités n'avaient aucun droit, lorsque la Constitution est là pour prouver que nulle paix stable ne peut subsister dans ce pays si tous les citoyens ne peuvent compter sur les mêmes droits.

A la première lecture du bill, 38 voix se sont trouvées du côté du ministère et en ont constitué la majorité.

Voici la liste *noire* des Canadiens-français conservateurs qui ont voté pour le bill tel qu'il est, sans clause pour sauvegarder les droits de la minorité: Blondin, Boulay, Chabot (Ottawa), Gauthier (Gaspé), Girard, Lavallée, L'Espérance, Monk, Nantel, Pelletier, Rainville, Robidoux (Kent, N. B.), MM. Barette, Achim, Coderre, Forget ont pairé et sont restés ministériels.

Ajoutez à ceux-ci les autres députés catholiques de langue anglaise, qui ont tous flanché, et il devient évident que si chacun avait voulu faire son devoir, le gouvernement eut été dans l'heureuse obligation de faire le sien, ou de se trouver en fâcheuse minorité.

Les pères de la Confédération — tous n'étaient pas catholiques, loin de là — étaient des hommes tout autres. Ils avaient une trempe de caractère qui manque à nos "politiqueurs" d'aujourd'hui, anémiés par cet esprit d'un libéranisme veule et délètère qui mesure le droit exclusivement à la force du nombre.

Mais le droit violé ne désarme pas. Il a de soudains retours qui mettent au tombeau les partis politiques les plus puissants et les plus sûrs d'eux-mêmes. Et l'histoire emporte dans ses pages des noms qui eussent pu devenir glorieux s'ils se fussent rangés du côté des droits immortels, mais qui resteront entachés d'une flétrissure indélibile parce que l'intérêt d'un moment leur a fait choisir le rôle ignoble de déserteurs et de traîtres.

L'Indignation populaire

Parce que nos ministres et la majorité de nos députés ont fait défection, à la première et à la seconde lecture du bill, la bataille n'est pas finie pour cela! au contraire, elle commence, et elle durera plus longtemps que quelques-uns le désirent.

Les voix plus les autorisées ont donné l'avertissement qu'il fallait, avant que le bill fut proposé en Chambre. Il n'y a pas d'excuses possibles sur ce point.

Les politiciens qui ont fait sourde oreille à la voix de leur conscience et aux conseils les plus sages, voient aujourd'hui monter avec frayeur la vague de l'indignation populaire qui s'apprête à les submerger, et qui pas plus tard qu'aux prochaines élections les déposera certainement sur des rivages peu hospitaliers à moins qu'ils ne modifient leur attitude et ne se remettent un peu de cœur au ventre.

On ne peut pas spéculer indéfiniment sur l'esclavage qu'engendre l'esprit de parti. Grâce à la presse indépendante qui sait au besoin appeler un chat un chat et faire tomber les masques hypocrites, le peuple voit plus clair qu'au temps jadis où il ne lisait que les gazettes rouges ou bleues. La presse indépendante de tout le pays sonne aujourd'hui la charge contre tous les capitulards avec un brio et un ensemble qui entrainent autrement les foules que les arguments captieux des créchards de tout acabit. Ces messieurs peuvent ne pas lire les journaux qui condamnent leurs manœuvres louches, où se confiner à ceux qui sont payés pour faire en toute occasion leur apothéose, mais le peuple les lit et se forme une opinion éclairée, qui se traduit au jour du scrutin par un vote vengeur. Quand un homme vote pour des principes il tient à ce que son mandataire les observe. Il veut comme représentants des hommes qui *servent* les principes: il met au rancart les saltimbanques qui se contentent de *se servir* des principes pour arriver.

Et la jeunesse, à l'âme fière et libre, est toujours là. C'est elle qui organise aujourd'hui un mouvement général de petitions en faveur des droits de la minorité pour rappeler leurs promesses solennelles à des politiciens, qu'elle a aidés à conquérir le pouvoir mais qui sont devenus trop vite oublieux du devoir juré.

Dans plusieurs paroisses de la province de Québec, à Montréal, à Rimouski, à St. André de Kamouraska, à Québec, etc, de vaillants Ligueurs de tous partis politiques ont élevé la voix pour réclamer justice. La puissante Association St. Jean-Baptiste de Montréal va les imiter incessamment, et déjà la vaillante Association d'Education de l'Ontario est entrée en lice pour la défense du droit méconnu.

Dans l'Ouest, le Congrès des catholiques de langue française de la Saskatchewan, formé d'hommes de toutes les nuances politiques, a parlé clair et ferme pour le maintien des droits des minorités au Keewatin, et, s'appuyant déjà sur la solidarité que devra créer entre tous les groupes francais du Canada, le prochain Congrès de la langue française à Québec, pour la défense de nos droits communs, voici la résolution qu'il vota à l'unanimité et avec enthousiasme:

"A cet effet nous demandons avec instance que le parlement fédéral actuel insère dans son bill d'extension des frontières du Manitoba une clause pour maintenir les droits indéfiniment garantis aux minorités par le susdit article. (Art. 10, Ch. 62 des Statuts Revisés.)

"Nous émettons de plus le vœu que si le parlement fédéral manquait à son devoir sur ce point, tous les groupes de langue française du Canada, qui seront représentés à Québec, au Congrès de la langue française, s'unissent à ceux de l'Ouest canadien pour réclamer pleine et entière justice et reconnaissance officielle des droits garantis aux écoles confessionnelles par la Constitution dans le district du Keewatin."

A cette résolution qui a été reproduite le même jour par toute la presse anglaise de l'Ouest, le Congrès apposa la sanction de la signature de tous ses membres au bas d'une pétition dans le même sens, adressé au Sénat et à la Chambre des Communes.

Nous apprenons que le Volksverein allemand, de l'Ouest, a aussi envoyé une résolution semblable à Ottawa.

Samedi dernier, au Monument National, de Montréal, le peuple acclamait M. Bourassa et M. Lavergne dans leur énergique revendication du droit et leur courageuse dénonciation des ministres prévaricateurs.

Et enfin au moment où nous écrivons ces lignes une immense assemblée de protestation se tient à Winnipeg. Cette assemblée a été convoquée par un comité choisi parmi les catholiques des diverses paroisses de Winnipeg et de St. Boniface, représentant toutes les nationalités. Tous les catholiques du Manitoba y ont été convoqués par lettre adressée au curé de chaque paroisse. Cette assemblée, dont nous reparlerons prochainement aura un énorme retentissement.

Puisse cette manifestation générale, à travers le Canada, de l'indignation populaire, faire réfléchir, tandis qu'il est encore temps, ceux qui ont négligé volontairement de sauvegarder les droits des minorités au Keewatin.

L'attitude de l'Opposition

Si la lâcheté se donne libre cours chez la droite, la gauche ne vaut guère mieux.

Le chef de l'opposition ne s'est attardé jusqu'ici qu'à discuter le côté financier du bill tout en se gardant bien de prendre fait et cause pour le droit méconnu des minorités. Il a laissé à son lieutenant, Lemieux, le soin d'invectiver le ministère dans un discours tonitrua qui tourne autour de la question sans l'aborder carrément. On y cherche en vain une déclaration de principes acceptables. Le parti libéral traine toujours au pied le boulet de 1896 et de 1905, et il se sent assez gêné pour flétrir comme il le faudrait une politique de reculade qu'il a été le premier à suivre.

L'un des organes de ce parti, *La Vigie* imite en cela par *Le Pays*, le petit porte-voix des sectaires francs-maçons et des ultra-rouges, ne trouve rien de mieux comme mot d'ordre que de prêcher l'abstention.

Les seuls oppositionnistes sincères ce sont les quelques députés canadiens-français qui ont eu le courage de se séparer de leur parti, et d'obéir à leur conscience en restant fidèles aux programme des Bourassa et des Lavergne, hommes de cœur et de bravoure que la crise actuelle retrouve debout comme en 1905.

Au lendemain du 21 septembre "LE PATRIOTE" disait, en commentant le résultat des élections: "Comme catholiques nous n'attendons point notre salut de l'un ou de l'autre parti politique. Nous estimons toujours que l'esprit de parti aveugle, tant qu'il n'aura pas été chassé jusque dans ses derniers retranchements, restera l'obstacle fatal à l'octroi d'une impartiale justice en faveur des minorités. Notre confiance repose dans la force de nos organisations établies en dehors de toute partisannerie, sur les bases du droit naturel et divin hardiment proclamé."

C'est là, notre mot d'ordre, et ce doit être celui de tous les catholiques.

Debout, les hommes de cœur! Honte aux capitulards! — Tout électeur qui dispose de quelque influence a le devoir de signifier aujourd'hui à son député qu'il y va de son intérêt dans la crise présente de sauvegarder la justice et le droit.

La situation légale du français en Saskatchewan

Résumé d'une étude présentée à la Convention de Duck Lake par l'honorable A. Turgeon procureur général de la Saskatchewan

L'orateur retrace avec clarté et précision les diverses étapes par lesquelles a passé la langue française en notre pays.

Le français et la Constitution du Canada

L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, sanctionné en 1867 par le parlement impérial, établit la Constitution du Canada en créant la Confédération. Ce document renferme 146 clauses, et une seule clause, la 117ème, a trait à la langue. Cette clause rend l'*anglais* et le *français* officiels et obligatoires pour le Parlement fédéral, et tous les documents qui en émanent, ainsi que pour les procédures devant les tribunaux établis par le gouvernement fédéral. L'*anglais* et le *français* sont aussi obligatoires dans la Législature de Québec et les tribunaux de cette province. Les autres provinces sont *libres*, rien n'est stipulé pour rendre l'usage, d'une langue ou d'une autre, obligatoire. En pratique l'anglais seul domine dans les documents officiels de ces provinces.

En 1905, la Saskatchewan et l'Alberta entrent dans la Confédération. L'Acte de 1905 ne contient aucune disposition quant à

(A Suivre en 2e page)

La situation légale du français en Saskatchewan

(*Suite de la 1ère page*)

la langue, par conséquent l'Acte de 1867 s'applique et ces deux provinces sont libres de rendre le français langue officielle.

Le français autrefois officiel en Saskatchewan

Il faut se rappeler que la Saskatchewan, faisant autrefois partie des Territoires du Nord-Ouest était régie, avant son entrée dans la Confédération, par l'Acte des Territoires de 1885. Cet Acte rendait l'*anglais* et le *français* officiels dans l'Assemblée législative. En 1891, cet Acte fut changé par le pouvoir fédéral de façon à permettre à l'Assemblée le choix d'une seule langue et en 1892, usant de ce droit, l'Assemblée des Territoires supprima l'usage officiel du français. Tel était l'état de chose en 1905 auquel rien ne fut changé.

La situation actuelle dans nos écoles

Mais dans notre système scolaire il ne faut pas confondre le français avec les autres langues, et le placer sur le même pied que les langues étrangères.

La clause 136 de l'Ordonnance des Ecoles se divise en deux parties bien distinctes :

La première a trait à l'enseignement d'un *cours primaire* en français. Cet enseignement est autorisé par les syndics de l'arrondissement *et n'est pas sujet aux règlements du Département de l'Instruction Publique.*

La seconde partie de la clause donne aux syndics le pouvoir d'employer une personne compétente pour enseigner une langue autre que la langue anglaise.

Il ne faut pas confondre ces deux parties de la clause et il est à souhaiter que les populations de langue française mettent à profit cet avantage que leur accorde la loi.

Le sens du mot "Cours Primaire"

M. l'abbé Bérubé, ayant demandé dans quels sens il fallait entendre le mot "*cours primaire*", l'honorable M. Turgeon répondit que ce mot n'avait jamais reçu d'interprétation légale et que par conséquent il ne fallait ni trop le restreindre ni trop l'élargir. On peut remarquer que cet enseignement du français n'est pas limité à un certain nombre d'heures ni à un certain moment fixé de la classe comme pour les langues étrangères. Il faut toute-fois tenir compte que la langue anglaise ne saurait être exclue.

Le R. P. Moulin, O. M. I. ayant ensuite demandé ce qu'il fallait penser de ceux qui prétendent que le français ne peut être enseigné qu'après 3 heures de l'après-midi, on lui répondit que le français pouvait en toute sécurité être enseigné cinq ou six heures par jour.

M. l'abbé Bérubé dénonça vertement certains professeurs de l'Ecole Normale qui propagent cette légende de restriction dans l'enseignement du français, au mépris des droits que nous accorde l'Ordonnance des Ecoles.

Nous reproduirons, la prochaine fois, le discours de M. l'abbé Bérubé sur les difficultés pratiques que renontre l'enseignement du français dans nos écoles.

Echos du Congrès

L'espace nous fait encore défaut aujourd'hui pour compléter le compte-rendu des séances si bien remplies du Congrès. Force nous est d'aller au plus pressé. Nous donnerons d'ailleurs, plus tard, lorsque tous les travaux seront terminés, un aperçu d'ensemble sur le travail accompli dans ce Congrès et sur les motions présentées, dès que les documents les plus importants auront été publiés.

Il nous eût fallu une édition d'au moins 20 pages pour rendre un peu justice à l'oeuvre de la Convention du 28 février, mais nos ressources de matériel et de main-d'oeuvre sont limités, et nul plus que nous ne deplore de n'avoir pu faire davantage.

La presse de tout le pays, anglaise et française, s'est occupée de la Conventien, et dans un esprit généralement sympathique. On s'aperçoit que l'élément français catholique de la Saskatchewan est une force avec laquelle il faut compter.

Souscription pour le Congrès de Québec

Bien que "*Le Parler Français de Saskatchewan*" n'ait encore que de minimes ressources financières à sa disposition pour mener à bien sa vaste entreprise d'organisation, il a tenu à fournir sa modeste offrande au Congrès du Parler Français à Québec. La somme de vingt-cinq dollars a été souscrite séance tenante par les Congressistes. Ceux-ci se proposent aussi de recueillir le plus grand nombre possible d'adhésions au grand Congrès de la langue française, du 24 juin à Québec. Nous rappelons ici que le Congrès de Québec comprendra quatre classes de membres : membres donateurs $25, ou plus. Membres bienfaiteurs $5.00. Membres titulaires $2.00. Membres adhérents $0.50.

Pour faciliter le voyage à Québec

S. G. Mgr Mathieu a proposé lors de la Convention un excellent moyen pour faciliter à tous nos compatriotes de l'Ouest le voyage de Québec, à l'occasion du Congrès.

Sa Grandeur a émis le voeu que l'on organise en même temps un pèlerinage pour l'Ouest au sanctuaire vénéré de Ste Anne de Beaupré. Ce projet a été accueilli avec enthousiasme par tous nos congressistes. Afin de réaliser ce désir les prêtres sont invités à sonder le sentiment de leurs paroissiens et de s'assurer à l'avance du nombre probable de ceux qui désirent faire partie du pèlerinage, pour que les organisateurs puissent s'entendre au plus tôt avec les compagnies de chemin de fer. Ce sera une occasion favorable de faire, en famille, un bon et beau voyage, à prix très réduit.

Le Comité Permanent

LE PATRIOTE publiera sous peu quelques notes biographiques, avec portraits, des membres du Comité Permanent. Nous apprenons que le Comité s'organise en deux sections : l'une pour le nord, et l'autre pour le sud de la Saskatchewan, et qu'il s'emploie actuellement à s'adjoindre des membres dévonés et actifs qui représenteront nos groupes les plus considérables dans la province.

Delmas

Le R. P. Watelle, MM. Gigot, C. Gratton et A. Duhaime qui avaient été délégués à la Convention des Canadiens-français de la Saskatchewan à Duck Lake, sont revenus enchantés de leur voyage et du succès obtenu pour l'avancement de la race canadienne-française dans l'Ouest.

M. P. N. Paillé agent de machneries, vient d'ouvrir un agence d'immeubles à Delmas, il sera très heureux de recevoir le patronage des canadiens-français, dans cette nouvelle branche d'affaires car ceux des nôtres qui veulent trouver une place idéale comme centre de canadiens-français feront bien de venir jeter un coup d'oeil sur Delmas et ses environs.

Nous possédons un pensionnat et une école française dirigés par les Révérendes Sœurs de l'Assomption, une église catholique à deux pas de la gare du C. N. R. sans compter une foule d'autres avantages. M. P. N. Paillé sera toujours prêt à donner aux visiteurs un cordial accueil, et tous les renseignements.

Deux de nos pionniers commerçants étant obligés de se retirer des affaires pour raison de santé, seraient très heureux de céder leur place à quelqu'un des nôtres. L'un tient magasin dans le meilleur endroit du village près du bureau de poste, offrant un très bel avenir pour un jeune homme d'affaires ; l'autre possède la seule boutique de forge dans le village.

—Il y aurait aussi de l'avenir pour un médecin ou pharmacien.

—Les lots de ville sont à un prix très raisonnable, sans compter plusieurs résidences privées, admirablement bien situées. Le Le terrain dans les environs de Delmas est de première qualité, les récoltes que nous avons eues cette année le prouvent largement, car ayant été médiocres dans plusieurs autres districts, elles ont été excellentes ici, nous avons eu des 45, 47 minots de blé No 2, 3, 4 à l'âcre. Actuellement il y a plusieurs splendides fermes à proximité du village qui sont sur le marché à de très bonnes conditions.

Battleford

Les nouvelles voies ferrées qui vont s'ouvrir au commerce ne sont pas pour diminuer nos chances de succès et de développement. Le pont du "Grand Tronc" sur la rivière Bataille est sur le point d'être achevé : le terrassement est fini partout et il ne reste qu'à poser les rails : déjà, la gare, propre et coquette dans sa robe neuve de peinture, est debout impatiente de l'arrivée de dame locomotive ; rien n'y manque, le guichet n'attend que le monsieur aux billets pour s'ouvrir aux voyageurs. Cette ligne nous conduit à Biggar, sur la voie principale du Transcontinental : une autre branche plus importante de la même compagnie va nous relier directement à Saskatoon, pour se continuer dans l'Ouest. Le C. N. R., lui aussi, jusqu'ici nous ayant traité de quantité négligeable, pense sérieusement à pousser sa ligne d'ici à Swift Current ou Medicine Hat.

On prête aussi au C. P. R. d'excellentes intentions en notre faveur, mais il est plus prudent d'attendre avant de se prononcer sur ses projets. Cette fièvre des chemins de fer, "excellente maladie dans une localité", occasionne la fièvre des acheteurs de propriétés, "autre maladie pas mauvaise du tout." Les agents d'immeubles sont très occupés et depuis quelques temps d'importantes transactions ont eu lieu. Trois messieurs de Winnipeg, en visite d'affaires, ont vu leurs offres, "pourtant généreuses", refusées par bon nombre de propriétaires de terrain ; ils ont acquis cependant deux lots pour la somme de $5000. ; lots qui valaient il n'y a pas encore longtemps de $200 à $300. Au connaisseur comme à l'homme de bon sens, tout ceci indique que nos propriétés ont pris cette année, une valeur subite, mais qui ne peut aller qu'en montant dans la mesure où nos facilités de transport augmenteront ; et notre Chambre de Commerce, dont le président, M. P. O. Noël, est recon-

(*A suivre en 6e page*)

ÉGLISE CATHOLIQUE DE DUCK LAKE

RÉVÉREND TH. SCHMID, CURÉ

Offices de la Semaine :
6 hrs et demie : Messe basse.

Offices du Dimanche :
10 heures : Grand'Messe et Sermon.
2 hrs de l'après-midi : Catéchisme.
3 heures : Vêpres et Bénédiction du Très Saint Sacrement.

Tous les premiers Vendredi du mois Messe de Communion à 7 hrs et demie a.m. et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 7 hrs et demie p.m.

Abonnez-vous au "Patriote de l'Ouest". $1.00 par année.

Petit Muflo

Paris, 1er janvier 1912

A Monsieur Le Franc-Tireur au Patriote de l'Ouest, Duck-Lake, (Sask.)

Cher confrère,

Je bûche, tu bûches, nous bûchons.... et je voudrais que nous bûchassions toujours de concert, comme deux nobles chevaliers du même Seigneur..... portant bien haut notre devise: Pour Dieu, sans peur et sans reproche !...

Aujourd'hui, à l'occasion du 1er de l'an, je vous envoie pour étrennes une jolie plante de mon jardin... mais une plante qu'il faudra cultiver avec soin si vous voulez qu'elle produise des fleurs, car elle est encore sauvage et ressemble sous bien des rapport à la pire des mauvaises herbes.

Je la classe dans mon herbier sous le genre *Cryptogames*; espèce: *Champignons anticléricaux*; variété: *Petit Muflo.*

Soignez-là.... vous m'en direz des nouvelles.

Tout vôtre,
PIERRE L'ERMITE

***

Ce soir-là, Dupoireau était heureux comme un coq en pâte.... il venait d'être élu dans son district comme délégué au Congrès du Parler Français à Duck Lake en Saskatchewan... et rien ne manquait à sa joie.

C'est ce qu'il expliquait à sa femme et à sa fille en savourant sa tasse de thé.

—Tu comprends, Julie, on ne prend pas le premier venu comme délégué !... Un délégué, mazette !! Mais.... c'est un homme... un homme qui en vaut dix.... qui en vaut cent.... qui vaut toute une contrée !...

Mme et Melle Dupoireau contemplaient avec orgueil la face enluminée de leur seigneur et s'enivraient de son éloquence entraînante.

—Mais, papa, miaula timidement la petite Alphonsine,... est-ce que tu vas jurer ?..

—Jurer ???...

—Oui,... puisque tu es délégué !....

—Ta fille te demande si tu vas prêter serment, expliqua Mme Dupoireau.

—Serment !... Jamais !... Tu entends, ma petite... jaaamais !... Comment, moi Alexandre Dupoireau... originaire de Paris... et délégué patriote,... je prêterais serment sur leur bon Dieu ?... Non, vraiment ce serait trop drôle !

—Comment, papa, tu ne crois donc pas au bon Dieu ?....

Et dans le silence majestueux du soir, en face de l'immensité mystérieuse de la prairie, Alexandre Dupoireau, brandissant sa cuiller à thé, s'écria dans un ricanement sonore:

—Ah ! ah !! ah !!!.. Croire au bon Dieu !... Quelle bêtise !... Ma pauvre Phonsine, je ne te croyais tout de même pas si bécasse !!!....

***

La grande salle du Congrès était pleine.

Depuis la veille au soir une intense animation régnait dans la petite ville de Duck-Lake, habituellement si tranquille.

Et là, dans toute cette foule accourue des quatre coins de la Saskatchewan, pour défendre ses droits, on sentait passer un souffle d'enthousiasme et vibrer une indicible émotion patriotique et religieuse.

Les applaudissements disaient assez que la foule ne faisait qu'un cœur et qu'une âme et la parole des orateurs était vraiment l'écho des sentiments intimes de chacun.

C'est l'harmonie la plus complète !

L'assemblée touchait à sa fin et on allait passer au vote des motions.

Soudain, une homme se dresse dans la foule.

Il tousse plusieurs fois dans sa main, cherchant visiblement une phrase à effet.

—Monsieur le président.... moi.... je ne veux pas prêter serment !....

—???....

—Non, parce que voyez-vous, moi,... je ne crois pas en Dieu !...

Immédiatement, son effet, il l'a, le pauvre homme.

Toute la salle se hausse sur la pointe des pieds pour voir la tête de cet animal curieux qui ne croit pas en Dieu.....

—Tiens, c'est Dupoireau !.... voyez-vous, là-bas,... ce petit mince à barbe carrée.....

—Ça ?... mais je le reconnais c'est mon petit Muflo !!!...

—Mais qu'est-ce qui le prend ?.. qu'est-ce qui lui parle de prêter serment ?.... Des chuchotements se multiplient, pendant que Dupoireau, à qui personne ne s'adresse, se démène comme un diable dans un bénitier.....

—Non, je n'y crois pas en Dieu !... c'est mon droit !... la science n'est pas là pour rien !... que diable, on n'est plus au moyen âge!... Et si l'on parle de Dieu ici !.. moi je me retire et je vais rendre compte de mon mandat à ceux qui m'ont envoyé !..

—Evidemment, Monsieur, répond avec calme le président, c'est votre droit de ne pas croire.... quant au reste, vous êtes libre et vous pouvez sortir si bon vous semble.... personne ne vous retient !...

—Allez donc vous faire soigner ailleurs, souligna tout bas un loustic.

Parmi les sourires discrets mais peu flatteurs, notre chevalier sans Dieu, desarçonné par une telle replique, prit son chapeau et gagna la porte.

La scène avait été courte et distrayante !...

***

A MONSIEUR PIERRE L'ERMITE A LA CROIX,
PARIS.

Cher confrère,

J'ai bien reçu votre colis, mais à vrai dire, le contenu ressemblait plutôt à un poisson d'avril qu'à un cadeau du jour de l'an.

Votre petit Muflo a déjà fait des siennes par ici.

Il est venu assister à notre convention de Duck Lake rempli de toutes les bonnes intentions que vous lui connaissez.... et il en est sorti malade, m'a-t-on dit, avec une fièvre de 103 degrés, provenant d'une forte indigestion de curé....

De plus, ses compatriotes l'ont excommunié de leurs rangs et le malheureux médite entre ses draps, près de sa femme et de sa fille, sur la difficulté et la fragilité du titre pompeux et honorable de délégué.

En terminant, mon cher confrère, laissez moi vous dire qu'ici nous n'aimons pas les mauvaises herbes, il y en a toujours assez dans nos jardins et nous ne collectionnons pas cette espèce-là dans nos herbiers.

Si vous voulez nous faire plaisir, envoyez-nous donc quelques-unes de vos belles roses ou de vos lys immaculés que rien ne peut ternir.....

Envoyez-nous quelques uns de ces arbres toujours debout, la tête près du ciel..... de ces chênes aux troncs rugueux qui bravent à tout jamais les ouragans et les tempêtes !...

Envoyez-nous des âmes fortes et des coeurs virils !....

Envoyez-nous des fleurs de France !!!

Votre tout dévoué.
LE FRANC-TIREUR

Les droits du français dans la Saskatchewan

DISCOURS DE M. LOUIS SCHMIDT À LA CONVENTION DE DUCK LAKE

Je devrais dire: les droits de tout le Nord-Ouest Canadien au français dans ce pays. Mais comme nous habitons la Province de la Saskatchewan, et que nous sommes par là plus tenus de la défendre que toute autre partie du pays je me bornerai à dire quels sont ici nos droits à l'usage de cette belle langue française, qui a été celle de nos découvreurs, puis celle de nos missionnaires, puis celle de nos premiers colons.

C'est un canadien-français, Varennes de la Vérendrye qui, d'après ce que nous dit l'histoire a découvert le Nord-Ouest et c'est, lui ou l'un de ses fils qui remonta le premier le cours de notre grand fleuve, et qui se rendit jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses.

Je ne sais pas quelle route il a suivie pour s'y rendre, mais je suis porté à croire qu'il a pris le chemin le plus naturel qui s'offrait à lui: c'est-à-dire, qu'en débouchant dans le Lac Winnipeg par la rivière de ce nom, ou par la Rivière Rouge, il a dû remonter le grand lac jusqu'à l'embouchure de cette rivière rapide que les Cris ont nommée "Kisiskatchewan," c'est-à-dire qui coule rapidement. Il a pu venir aussi par le Lac Winnipegosis.

Différents noms français qu'on rencontre sur ces deux voies semblent indiquer le passage du grand découvreur.

Après LaVérendrye, sont venus d'autres voyageurs et traiteurs en pelleteries. C'étaient encore des Canadiens-français, et il me semble encore entendre l'écho de leurs gaies chansons résonner sur nos rives désertes. Ceux-ci ont fait souche, et c'est d'eux que descendent les Métis. (Appl)

Quand plus tard, les employés anglais de la Compagnie de la Baie d'Hudson vinrent à leur tour ils n'entendaient parler partout que le français, et ils étaient bien forcés de l'apprendre eux-mêmes. C'est ainsi que les bourgeois et les commis du Nord-Ouest parlaient tous le français. Les Spencer, les Joseph Finlayson, les Laurence Clark, et d'autres que j'ai connus à Prince-Albert, et qui parlaient très bien le français, ne l'avaient appris que dans les postes de traite.

Les missionnaires qui sont venus évangéliser les Sauvages étaient tous d'abord des Canadiens-français, tel que M. Thibault, le premier missionnaire de la Saskatchewan, Mgr Taché, Mgr Laflèche et nombre d'autres. Mais le Canada français, trop peu peuplé lui-même, ne pouvait nous fournir assez de prêtre, et on eut recours, comme toujours, à la généreuse France. Aujourd'hui les prêtres de la vieille France sont les plus nombreux dans nos contrées. (Appl.)



M. LOUIS SCHMIDT.
Écrivain-Publiciste.

Il y a d'abord, au premier retrécissement du Lac Winnipeg, le "Détroit du Duc," ainsi nommé sans doute en l'honneur du Duc d'Orléans, le principal prince du sang français de cette époque. Et puis, du Lac Winnipegosis, nous avons le Lac Dauphin, le fort Dauphin, etc.

Puis vient le Lac Bourbon, un autre nom bien français, que les voyageurs ont conservé jusqu'à ces derniers temps, mais qui menace de disparaître avec la présente génération pour prendre celui du "Lac des Cèdres," traduction de l'appellation anglaise "Cedar Lake. Le lac Bourbon est une expansion de la Saskatchewan, pas très loin de son embouchure.

Ensuite nous avons LePas, siège épiscopal du premier évêque du Kiwaitinn (Keewatin) que nous avons l'honneur de voir à nos côtés dans cette réunion mémorable.

Enfin nous avons le Fort Lacorne, plus rapproché du lieu où nous sommes rassemblés. On n'a pas réussi encore à changer ces deux derniers noms, et j'espère qu'on le conservera toujours pour rappeler nos glorieuses origines.

Tous ces missionnaires, quand ils ne parlaient pas le sauvage, parlaient français, et c'est cette langue qu'ils enseignaient dans les écoles qu'ils fondaient.

Enfin nous arrivons à l'époque moderne, à la colonisation proprement dite. Les Métis, de même que les vieux Canadiens restés au pays, après avoir été voyageurs et chasseurs, se virent obligés de s'établir sur des terres et de cultiver, lorsque le bison fut disparu. Ce furent donc encore des mains françaises qui ouvrirent les premiers sillons dans ce sol fertile qui attire maintenant tant d'émigrants.

La prétendue civilisation va maintenant nous envahir, et vous verrez comme elle sera désastreuse pour nous.

Les Territoires du Nord-Ouest, jusque-là colonie anglaise ne dépendant que de la métropole furent annexés au Canada. Une organisation politique nouvelle s'en suivit. Les lois qui nous regirent furent d'abord élaborées au chef-lieu du pays, à Ottawa. Qu'y voyons-nous de particulier et digne d'attirer notre attention actuelle ? Malgré leur majorité au Parlement, le gouvernement et les représentants anglais se virent moralement forcés d'accorder à notre langue et à notre religion les droits qu'elles s'étaient acquis dans ce pays. Le français était mis sur le même pied que l'anglais dans les cours de justice, et les chambre législatives. Les catholiques avaient droit à leurs écoles, indépendamment des écoles protestantes, et recevaient un égal octroi sur les fonds publics. (Appl)

Lorsque plus tard les Territoires furent eux-mêmes dotés du pouvoir de faire des lois pour leur administration interne—y compris les lois sur l'éducation—le même système scolaire, identique à celui de Québec et du Manitoba, fut établi par ordonnances officielles, et l'on vit alors surgir toute une floraison d'écoles françaises et catholiques.

Ce système démeura en force jusqu'en 1891. Quelque temps auparavant, une agitation malsaine, inspirée par le plus étroit fanatisme antireligieux, prit naissance dans l'Ontario sous l'impulsion d'un membre du Parlement Canadien nommé Dolton McCarthy. On en voulait à tout ce qui était catholique et français. L'agitation s'étendit bientôt au Manitoba et au Nord-Ouest. Les écoles catholiques et la langue française y furent abolies. L'âge d'or était clos pour nous.

Lorsqu'en 1905, les Territoires furent érigées en provinces, le même système d'écoles neutres, telles que nous les avons encore, fut continué, grâce à la faiblesse de M. Laurier et de la plus grande partie de ses partisans français au Parlement, de même, l'étude du français ne reprit pas sa prépondérance d'autrefois, et fut à peine tolérée, comme vous le savez tous aussi bien que moi.

Je m'arrête ici dans cet exposé historique, j'ai donné des faits et posé des jalons.

Je n'ai pas le temps de m'étendre en des considérations qui seraient pourtant bien à leur place ici. Mais j'en ai dit assez, je pense, pour vous faire voir que le français a droit de cité parmi nous. (Appl.)

Que suit-il donc de ce qui précède, et quelle conclusion tirer ? Il me semble qu'un vœu tout naturel doit en sortir, et voici le mien.

1o. D'abord, puisque le français est encore langue officielle pour ce qui regarde l'administration centrale ou fédérale et nos rapport avec elle, il faudrait l'exiger, au moins dans nos cours de justice. Nos lois provinciales devraient être publiées en français et les juges devraient savoir le français.

2o. Comme français et catholique sont pour ainsi dire synonimes, et puisque—chose plus importante encore, la loi divine nous y obligeant—le français veut son école catholique, nous devons faire comme le vaillant archevêque de St. Boniface: travailler, travailler sans cesse et par tous les moyens, pour ravoir notre ancien système scolaire. (Appl.)

Comme disait le grand O'Connell à ses compatriotes, lorsqu'il voulait obtenir l'émancipation des catholiques dans la Grande Bretagne: *agitate, agitate*, agitez-vous, faites du bruit (Appl.)

Ce n'est pas le cours ordinaire inévitable des événement auquel on ne peut rien: qui nous a valu la triste situation que nous occupons aujourd'hui comme français et catholiques. Non, c'est la passion, le fanatisme d'un petit nombre que la majorité n'a pas osé soulever, comme nous voyons en France une poignée de sectaires conduire le reste du pays. Bien plus, on a violé la Constitution à notre égard. Raison de plus pour réclamer, réclamer avec énergie, nous agiter quoi ! opposer passion à passion, mais une passion de bon aloi. C'est-à-dire agir avec une volonté tenace, en même temps qu'avec méthode. (Vifs appl.)

Et pour cela, l'organisation que nous sommes en train de former sera notre point d'appui, et le gage du succès qu'il faut atteindre à tout prix.

Je dois, avant de m'asseoir, remercier chaudement nos bienveillant Seigneurs qui ont voulu nous apporter le concours de leurs lumières et de leur dévouement. Nous attendions sans doute beaucoup de leur part, mais nous ne pouvions espérer tant de condescendance. Merci mille fois !

L'Avenir de la Langue Française dans l'Ouest

DISCOURS DU T. R. P. H. LACOSTE, O. M. I. À LA CONVENTION DE DUCK LAKE

Messeigneurs, Messieurs,

Avant de terminer les travaux de ce premier Congrès de la langue française dans cette province de Saskatchewan, n'est-il pas bon de nous poser une question ? Question délicate, car il est toujours délicat d'interroger l'avenir; question angoissante même, car elle touche à quelque chose qui nous tient profondément au cœur; question toutefois à laquelle il est bon au moins d'essayer de répondre. Quel est donc l'avenir de la langue française dans l'Ouest ?

***

Nous habitons, messieurs, un immense pays, un pays hier encore inconnu ou même volontairement ignoré de nos voisins de l'Est canadien, mais aujourd'hui commençant à faire entendre sa voix là où se décident les destinées des peuples, et marchant à pas de géant vers un avenir dont le plus audacieux ose à peine mesurer la grandeur.

L'Ouest n'est pas comme l'apanage seulement des deux races qui ont marché à l'avant-garde de la civilisation dans le monde; il est l'apanage de toutes les races. C'est le "*turbam magnam quam dinumerare nemo poterat ex omnibus gentibus et tribubus et populis et linguis,*" De tous les points de l'horizon ils sont accourus avides de se faire une patrie nouvelle et de prendre leur part des richesses du sol. De tous côtés c'est la vie intense: on dirait que nous assistons à l'enfantement d'un monde nouveau. (Appl.)

Sans doute la Providence est toujours là. C'est sa main qui dirige les individus, sa main aussi qui façonne les peuples, et elle sait toujours faire tourner les événements à sa plus grande gloire. L'Esprit de Dieu, esprit d'ordre de cohésion et d'harmonie, plane toujours sur le chaos. Mais au milieu de tous ces éléments disparates, hostiles même, qui se rencontrent, se mêlent, se heurtent, s'entrechoquent dans une espèce de lutte pour la vie, quel est l'avenir de la langue française ? Dans cinquante ans, dans un siècle d'ici, quand des millions d'être humains peupleront le grand ouest, quand des cités nombreuses, populeuses s'élèveront partout, quand la vapeur aura sillonné le pays dans tous les sens, quand l'industrie humaine se sera emparée des forces et des richesses de ce pays, la langue française vivra-t-elle encore sur les lèvres de nos successeurs les apôtres de l'Evangile, et sur les lèvres de vos successeurs à vous les maîtres du sol ?

(A Suivre en 4me page)

L'Avenir de la Langue Française dans l'Ouest

(Suite de la 4me page)

Les peuples, aussi bien que les individus ont une âme. C'est le principe de vie, c'est le moteur qui met en branle les facultés, le foyer d'où partent les rayons qui éclairent et qui réchauffent. Cette âme pour chaque peuple est composée, si l'on peut ainsi parler, de trois éléments.—Sa religion, ses traditions nationales, sa langue. Ces trois éléments constitutifs d'un peuple sont inséparablement unis. Ils se soutiennent et se sauvegardent réciproquement. De l'affaiblissement de l'un résulte toujours l'affaiblissement de l'autre. Et quand un peuple, par négligence ou par lâcheté a laissé s'étioler ou s'éteindre ces trois grandes choses, il est mort, car il n'a plus d'âme : il n'existe plus comme race distincte.

C'est dire que pour conserver sa langue qui n'est après tout que l'enveloppe extérieure, l'expression imagée, j'allais dire le vêtement fait sur mesure de ses idées, de sa manière de penser et d'agir, de sa mentalité particulière, un peuple doit d'abord rester lui-même, connaitre et conserver intactes ces traditions qui l'ont fait ce qu'il est.

Il faut donc remonter aux origines, s'abreuver à la source du fleuve des générations. C'est là qu'il faut étudier sur le vif l'âme d'un peuple. On peut voir aussi où git son principe de vie, et comprendre en même temps ce qu'il doit faire pour continuer à vivre, grandir et se développer normalement : car les choses se conservent et se développent en vertu des mêmes principes qui les ont engendrées.

Sans nous reporter trop haut dans le cours des siècles et étudier à la lumière de l'histoire les origines de la nation française et la mission que Dieu semble lui avoir confiée dans le monde, transportons nous simplement sur les bords du St. Laurent : au lendemain de la cession, "quand le drapeau fleurdelisé trempé de pleurs amers, plia son aile blanche et repassa les mers."

Quel était à ce moment, si l'on peut ainsi parler l'actif du peuple Canadien - français ? Ils étaient 60,000 paysans et quelques douzaines de pretres. Mais c'était des cœurs vaillants et des volontés fermes. Ils étaient résolus à vivre. Ils aimaient leur religion et leur langue. Ils avaient confiance dans l'Eglise. Ils aimaient Dieu, et Dieu aussi les aimait, car Il voulait se servir d'eux pour faire de grandes choses sur ce continent. L'âme de la race avait conservé toute sa jeunesse et toute sa vigueur, et les 60 000 sont devenus 2 ou 3 millions, et le grand arbre continue à étendre ses rameaux d'un océan à l'autre. (Appl.)

Et nous, dans l'Ouest, nous sommes deux fois leur nombre d'alors. Non moins qu'eux, nous aimons notre foi et notre langue, autant qu'eux nous avons envie de vivre. Nous avons l'ambition de continuer ou de répéter sur les bords de la Saskatchewan ce miracle d'une poignée de braves qui abandonnés presque sans ressources, surent s'appuyer sur l'Eglise, et grâce à ses conseils et à sa direction purent passer à travers toutes les épreuves, triompher de tous les ennemis et rester fidèles à leurs glorieuses origines. Les dangers qui nous menaçent ne sont pas moins grands : mais l'âme de la race vit en nous. Elle n'a pas dégénéré. L'Eglise est toujours debout, le bras tendu en avant pour nous montrer la route. Nous sommes avec Dieu, car nous sommes toujours, quoi qu'on dise, le peuple missionnaire de l'Evangile à travers le monde ; et puis, il vit encore, il vit toujours le Christ qui aime les Francs. (Appl.)

Partout, dans nos immenses prairies, au bord de nos lacs et de nos rivières, dans nos forêts, sur les pentes de nos montagnes, nous reconnaissons l'empreinte de nos pères. Tout ici nous parle de leurs travaux, de leurs privations, de leur dévouement, de leurs sacrifices, de leurs pacifiques conquêtes sur la barbarie. Ce sol que nous foulons, ils l'ont fécondé de leurs sueurs et de leur sang ; et ce blé qui lève, ou mieux cette moisson qui mûrit au grand soleil de l'Evangile, c'est le fruit de leurs fatigues, c'est la récompense de leur apostolat. C'est une gloire qui nous appartient bien en propre et qu'il soit honni mille fois celui qui voudrait nous la ravir ou tenterait simplement de l'ignorer !

Nos pères furent les premiers voyageurs qui osèrent traverser ces pays inconnus, et c'est en français qu'ils enseignèrent la prière et les premiers éléments de la civilisation chretienne.

Comme descendants de la race française, comme peuple catholique, comme pionniers de l'Evangile dans l'Ouest, nous sommes donc chez nous. Cette langue de France instrument incomparable qui a chanté si bien les gloires immortelles de la religion et dont Dieu s'est servi pour porter la foi sur ce continent américain, nous l'aimons et voulons la garder. Nous l'aimons, parcequ'elle est le signe qui nous rattache à nos origines, une barrière qui nous protège contre l'envahissement d'un idéal et de traditions qui ne sont pas les nôtres; nous l'aimons parceque nous voyons en elle la gardienne de notre foi.

Elle survivra donc cette langue française et elle nous gardera si nous savons la garder. (Appl.)

Et contre qui la garder ? Contre tout venant. En premier lieu contre les ennemis déclarés qui sont moins unis parce que plus connus. Contre certains prétendus amis qui sous prétexte de nous aider ne veulent au fond que notre absorption et notre anéantissement. Ils nous donnent le baiser mais hélas ! ce n'est trop souvent que le baiser de Judas. Ils nous aiment jusqu'à nous étouffer, inclusivement.

Comme catholiques, persomne n'est plus loyal que nous à ce drapeau à l'ombre duquel nous jouissons de la liberté. Nous aimons nos concitoyens de langue différente, le cœur d'un catholique est assez grand pour cela : mais il est bien vrai aussi que nous sommes un peuple de race distincte, avec notre origine notre langue, nos aspitations particulières et comme tel nous voulons vivre. Nous voulons bien la bonne entente, l'entente cordiale mais pas cette fusion dont on nous parle qui n'est que trop souvent dans la pensée de plusieurs, un mot voilé pour cacher notre disparition comme race distincte. (Appl.)

Contre qui encore garder notre langue ? Contre nous-mêmes, messieurs, je veux dire qu'il faut réagir contre cet engouement irraisonné, j'allais dire, stupide, qui s'empare parfois de certains des nôtres et leur fait croire qu'ils se donneront un air de distinction en laissant leur langue maternelle pour en parler une autre. Sotte faiblesse ! Ils ne réussissent qu'à s'attirer le mépris de ce qu'il y a d'intelligent autour d'eux.

***

Et comment défendre notre langue ? Ce qu'un seul, ne peut pas, plusieurs peuvent le faire. C'est l'union qui fera notre force, union de toutes les volontés et de toutes les énergies particulières pour les faire converger vers un but identique, union non pas offensive pour pousser à la guerre de race ou de religion, mais plutôt défensive pour revendiquer et soutenir nos droits, pour veiller aux intérêts de tous les groupes français de la province, pour aller même s'il le faut, frapper à la porte des ministères et des parlements, qui parfois semblent dormir et veulent être poussés pour agir.

Sur une simple invitation de notre part, vous êtes venus, messieurs, pour vous entendre avec nous. Si nombreux que vous soyez vous ne représentez encore qu'une infime partie des Catholiques de langue française en Saskatchewan. Il y a derrière vous des milliers de nos frères qui vous regardent comme leurs délégués : d'autres colons de notre religion et de notre langue s'apprêtent à venir prendre les places encore vides. Ce sont toutes ces volontés toutes ces forces que nous voudrions unir en un puissant faisceau. D'une extrémité à l'autre de cette province, nos aspiration sont les mêmes, nos intérêts sont identiques, et si les attaques viennent, elles nous atteindront tous également.

Autour de nous déjà, nos frères Allemands ont fait un grand pas dans l'organisation de leurs forces: c'est un devoir de ne pas rester en arrière. Et quand ceux que Dieu a placés à notre tête élèveront la voix pour signaler le danger, ou pour demander le redressement de quelque grief, ils trouveront derrière eux des phalanges toutes prêtes à les suivre. Et dût-on nous accuser d'ambition—ce serait dans tous les cas, une ambition bien légitime—nous essayerons de vérifier, dans la mesure de nos forces, sur cette terre que nos missionnaires ont conquise à la croix, l'antique et fière devise de nos pères : *Gesta Dei per Francos.* Les merveilles de Dieu par le peuple des Francs. (Vifs appl.)

Adresses de Bienvenue

À LA RÉCEPTION OFFICIELLE DES CONGRESISTES LE 27 FEVRIER À DUCK LAKE

R. P. H. Lacoste O. M. I.

Au nom de Monseigneur l'évêque de Prince Albert, retenu loin de nous par les affaires de son diocèse, je suis très heureux de vous souhaiter la bienvenue à ce premier congrès de la langue française dans cette province de Saskatchewan. Je considère comme un grand honneur pour ce diocèse de Prince-Albert d'avoir les prémices de ces assemblées nationales, dont celle-ci n'est que la première, et qui auront si nous le voulons, une influence heureuse, décisive sur la marche, le developpement, les destinées de la race française dans l'Ouest.

Un moment nous avions compté sur la présence du Vénéré Métropolitain de l'Ouest : mais Monseigneur de St Boniface pour une fois n'a pas pu satisfaire ce désir de son cœur. Quand le danger se fait sentir quand le "dépôt" est menacé il faut bien que la sentinelle veille, et Monseigneur Langevin a dû rester à son poste. Qu'il me soit permis, avant d'aller plus loin, d'envoyer au défenseur intrepide de nos droits, un salut respectueux et ému. Si Monseigneur Langevin n'est pas aujourd'hui au milieu de nous, sa pensée est avec nous et, j'en suis sûr, les échos de ce Congrès, qu'il a désiré et béni, iront réjouir son coeur d'évêque et de patriote.

Monseigneur de Régina, merci d'être venu. Nous comptions sur vous : j'ajoute même que nous avions le droit de compter sur vous. N'avez-vous pas dit vous-même dans votre aimable lettre d'acceptation, qu'il y avait du bien à faire ici ? Du moment qu'il y avait du bien à faire vous deviez y être. Nous saluons en vous, Monseigneur, non seulement l'évêque, mais aussi un représentant éminent de tout ce qu'il y a de plus beau, de plus pur, de plus élevé dans l'idéal de la race française. Nous n'avons pas oublié les concerts d'admiration, d'éloges, d'amour qui vous ont accueilli quand vous avez pour la première fois posé le pied dans province à laquelle vous appartenez désormais et à laquelle vous allez donner sans compter, votre temps, vos fatigues, votre intelligence, votre coeur. Ces concerts d'admiration et d'amour vous les retrouverez ici, vous les retrouverez partout, car vous avez le don de gagner, d'enchainer les coeurs.

Monseigneur l'évêque de Bérénice, vous deviez être ici également. Vous aimez à faire du bien, Monseigneur, et quand vous en faites vous n'avez qu'un regret, celui de ne pouvoir en faire davantage. Tout le monde sait que vous avez gardé pour Duck Lake une profonde affection. Le plaisir que vous éprouvé quand vous venez de ce côté, en est une preuve. Monseigneur laissez-nous faire un souhait : celui de vous voir le plus souvent possible vous procurer ce plaisir. On dit que là où l'on travaille et où l'on souffre on laisse une partie de son coeur. Je n'oserais pas dire que vous avez beaucoup souffert ici ; mais ce que je sais, c'est que vous avez travaillé beaucoup, soit pour l'école St Michel qui vous doit tant, soit pour le "Patriote de l'Ouest qui vous doit en grande partie son existence. Vous avez donc laissé ici une grande partie de votre coeur : votre place était donc marquée d'avance à ce Congrès.

Messieurs du clergé, n'était-ce pas également un devoir pour vous de venir nombreux au Congrès du parler français ? Quel a été donc le passé, depuis les origines, le soutien le plus solide, le conseiller le plus éclairé, le guide le plus sûr, l'ami le plus sincère et le plus dévoué de la race nation canadienne-française sur ce continent ? L'histoire répond par toutes ses bouches : le prêtre catholique. Et nous, les successeurs des premiers messagers de la bonne nouvelle, nous voulons continuer auprès de nos frères leur mission catholique, sociale, patriotique. Vous vous deviez donc à vous-mêmes, vous deviez à tous nos frères de prendre part à ce Congrès.

Messieurs, notre intention n'était pas d'avoir un Congrès, à proprement parler. Nous voulions simplement nous réunir quelques-uns, prêtres et laïques, pour nous entretenir de nos affaires locales et nous préparer au Congrès de Québec. Mais l'idée lancée dans le "Patriote" a fait si rapidement son chemin, les adhésions sont arrivées si nombreuses que nous avons dû nous incliner, non sans appréhension, je l'avoue, devant cette immense manifestation de foi et de patriotisme. Nous avons donc élargi nos cadres et au lieu d'une petite réunion de famille, c'est réellement un Congrès national que nous avons.

Messeigneurs, Messieurs, soyez tous les bienvenus, encore une fois; et puissent ces réunions que nous allons tenir, ces travaux que nous allons faire ensemble, ces discussions toujours amicales qui vont nous occuper, nous convaincre de plus en plus de la haute mission qui nous est dévolue dans cette belle province de Saskatchewan. Puissiez-vous, quand sonnera l'heure de nous séparer, vous sentir fiers d'être venus, et n'emporter qu'un désir, le désir de revenir !

M. M. J. Dubois

MESSEIGNEURS, RÉVÉRENDS PÈRES

Messieurs.

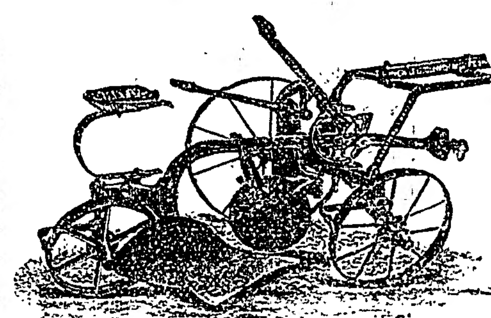
Toute la population française de Duck Lake se réjouit de posséder parmi elle tant d'hôtes distingués venus là pour remplir la noble mission d'aider à la conservation et à la propagation de notre belle langue française.

Dès les premiers temps de la découverte du Canada une pleiade de héros en tête desquels figurent un grand nombre de membres éminents du clergé catholique, ont prodigué leur dévouement et jusqu'à leur vie pour la diffusion de notre foi et de notre langue. D'une extrémité à l'autre du Canada, des rives de l'Atlantique aux rives du Pacifique, nous suivons les traces de ces apôtres. Pour parler plus particulièrement de Notre Nord-Ouest, que ne devons-nous pas aux LaVerendrye, Taché, Grandin et tant d'autres dont le nom est gravé pour toujours dans l'histoire de ce pays. Et ne croyez pas que leur œuvre fut terminée avec leur mort ! Non. Ils ont laissé des successeurs ni moins braves ni moins ardents à la lutte, à la tête desquels nous pouvons citer Messeigneurs Langevin - Legal - Pascal-Charlebois-Grouard et aussi des prêtres colonisateurs comme les RR. PP. Lacombe et Leduc, et tous ces missionnaires repartis dans tout le Nord-Ouest et jusque dans les régions polaires, où en même temps qu'ils convertissent à la religion catholique, convertissent aussi à la langue et à l'idée française. Enfin parmi les nouveaux venus nous devons mentioner tout particulièrement Mgr Mathieu qui par suite des fonctions qu'il remplissait si bien à la tête de l'Université Laval est tout indiqué pour prendre une part préponderante dans cette lutte en faveur de l'influence française.

Et aussi dans le monde laïque nous ne devons pas oublier notre député au parlement de la province, le procureur général de la Saskatchewan, l'Hon. M. Turgeon, à qui nous devons déjà d'avoir quelques lois traduites en français et une interprétation de la loi des Ecoles favorisant l'enseignement du français dans nos Ecoles Catholiques sur le même pied que la langue anglaise. Je ne doute pas que M. Turgeon ne soit toujours heureux de mettre son talent et son influence au service de notre cause.

D'après cet exposé rapide nous voyons que la lutte pour notre nationalité est engagée partout au Canada, et avec les éminents personnages à la tête de cette lutte, nous pouvons espérer de beaux

(A suivre en 5e page)



Adresses de Bienvenue

(Suite de la 4ème Page)

succès. Mais pour cela, il faut plus que des chefs; il faut aussi des troupes bien disciplinées et bien unies. Sans union, impossible de rien faire; mais comme dit le proverbe "l'union fait la force" et si nous savons nous unir, sans aucun doute nous pourrons remporter des succès et avec l'aide de Dieu, arriver à nos fins.

La convention de demain est un pas de fait dans la voie de cette union. Je ne doute pas qu'il n. sortira des discussions de cette belle assemblée des moyens pratiques de cimenter les divers centres français de notre province de Saskatchewan. Alors, nos délégués à la Grande Convention de Québec pourront parler avec autorité à nos frères de là bas. Ils pourront leur rappeler que des groupes puissants de leur nationalité existent ailleurs qu'à Québec: que jusqu'à présent ils nous ont beaucoup négligés. quelquefois même combattus, et celà à leur propre détriment. car leur influence n'en serait-elle pas décuplée s'ils étaient intimement unis avec tous les autres groupes français d'Amérique.

Puis avec l'union, nous avons besoin de bons journaux français toujours prêts à marcher de l'avant dans cette lutte sans fin. A ce sujet. nous sommes fiers d'avoir à Duck Lake le siège de la Société LA BONNE PRESSE et son journal le "Patriote de l'Ouest" dont la devise "Notre foi. Notre langue" devrait être la devise de tout Canadien de l'Ouest. Certainement. si nous jouissons aujourd'hui de l'honneur d'avoir cette convention imposante. cela est dû presque entièrement aux efforts de ce bon journal. et nous en remercions bien sincèrement ici les officiers de la Société de la "BONNE PRESSE" et le directeur du "Patriote" dans la personne des RR. Pères Lacoste, Schmid et Auclair.

Une autre raison aussi est que Duck Lake est certainement un centre important de l'élement français et catholique, probablement le plus important de la Province, et nous vous devons à tous un merci pour avoir reconnu ce fait en acceptant de vous réunir ici en Convention.

Espérons que vos travaux seront couronnés de succès et quant à nous, Canadiens-français de Duck Lake soyez assurés Messeigneurs, RR. PP. et messieurs. que nous sommes très fiers de l'honneur que vous faites rejaillir sur nous. Nous nous montrerons dignes de cet honneur en essayant de nous maintenir toujours au premier rang de la lutte pour nos droits, notre langue et notre foi.

La jeunesse catholique de Duck Lake

ADRESSE LUE PAR ETIENNE ROUSSET DE L'ECOLE CATHOLIQUE DE DUCK LAKE

A leurs Grandeurs Mgr Olivier-Elzéar Mathieu, évêque de Régina, — Mgr Ovide Charlebois, O. M. I. évêque de Bérénice, vicaire apostolique du Keewatin, — Aux Révérends membres du clergé — A tous les heureux congressistes réunis à Duck Lake.

Malgré ma faiblesse et mon impuissance, je dois faire honneur à ma mission en représentant devant cette vénérable assemblée, notre chère école publique catholique de Duck Lake.

Nous sommes encore bien jeunes pour comprendre l'importance nationale et religieuse de la grande question dans l'intérêt de laquelle a été convoquée l'illustre assemblée de ce soir. Cependant, en considérant la dignité des personnages qui président à ce mouvement de vrai et de noble patriotisme nous nous disons: "Il s'agit donc de quelque chose de bien précieux à défendre ou à sauvegarder puisque nos plus pures gloires nationales, les défenseurs de la foi catholique en notre cher Ouest canadien sont là debout, armés de leur généreuse vaillance, de leur zèle intrépide et du glaive sacré de leur apostolique parole."

Oui, vraiment, ce spectacle encore unique pour notre jeunesse, nous ouvre de nouvelles et magnifiques perspectives dans l'appréciation de notre belle langue française et dans notre attachement à tout ce qui s'appelle le patrimoine national.

Mais ce qui nous charme et nous ravit en cette mémorable circonstance, c'est la bonté avec laquelle s'inclinent vers nous les Princes de la Sainte Eglise, et, nous sommes heureux de vous le dire, Monseigneur de Régina.

Oh! comme il nous tardait de saluer votre passage au milieu de nous, noble pontife de la nouvelle église diocésaine. Depuis Québec jusqu'à St Boniface, jusqu'à notre lointain Duck Lake, un concert s'est élevé à votre honneur, auguste prélat. Sans vous connaître, déjà nous admirions l'auréole de gloire que votre science, votre distinction, plus que tout, votre immense charité, projette autour de ce front qui se penche vers notre faiblesse.

Daigne, Votre Grandeur, en recevoir l'humble hommage avec nos souhaits de consolant apostolat dans ce beau et vaste champ où vous avez bien voulu arborer, Monseigneur, "l'olivier de la paix," l'apostolique et suave mot d'ordre: "*Pacem Domino largente*".

A l'expression de nos respectueux hommages pour la personne auguste du vénéré évêque de Régina, se joignent pour Votre Grandeur, Monseigneur Charlebois, les élans de notre affection toute filiale.

N'avez-vous pas été, pendant de longues années, Monseigneur, pour la population et la jeunesse de Duck Lake, en particulier pour son école industrielle, l'ami désintéressé, le père tendre et dévoué?

Aussi, chaque nouvelle circonstance, qui ramène Votre Grandeur en ces lieux, est pour nous un sujet de vive reconnaissance, mais aujourd'hui où il s'agit de la langue si chère à tout vrai Canadien et Français, avec quelle joie nous vous acclamons, car nous sommes persuadés que vous l'aimez autant que nous l'aimons.

Oui, nous l'aimons cette langue des premiers colons! Comment n'en serait-il pas ainsi? Un éminent prélat n'a-t-il pas assuré naguère que "*si la langue française perdait une parcelle du terrain qu'elle occupe, ce serait une vraie calamité.*" — "*La meilleure sauvegarde de la foi,* disait encore un digne fils des premiers évangélisateurs de l'Amérique, *c'est la conservation de la langue dans laquelle pendant trois cents ans les catholiques ont adoré le Christ.*"

Heureux sommes-nous donc, d'associer en cette circonstance solennelle, notre jeune enthousiasme à l'élan de patriotisme et de sens chrétien qui réunit à Duck Lake l'élite de la population du Nord-Ouest.

Nous nous félicitons aussi de l'honneur qui nous est donné d'offrir des souhaits de bienvenue aux vénérables membres du Clergé, ainsi qu'aux éminents personnages qui daignent honorer de leur présence cette manifestation de foi et de dévouement à la grandeur nationale. Pourrait-elle n'être point gagnée cette noble cause du "parler français" puisqu'elle a mérité, très honorables messieurs, l'appui de votre bienveillance, de vos suffrages, de votre puissant crédit.

Merci, donc, Messeigneurs, de nous donner l'occasion de vous offrir les voeux et les hommages de notre juvénile admiration.

Daigne le Ciel, couronner votre zèle, — vaillants apôtres du Christ! Que la gloire de Dieu et le bien des âmes soient le résultat de ces mémorables réunions!

LA JEUNESSE CATHOLIQUE DE DUCK LAKE

L'Ecole St-Michel et le Congrès

C'est bien à l'école St-Michel que doit revenir la plus grosse part des remerciements dans le travail colossal qu'elle s'est bénévolement imposée pour recevoir les congressistes.

On a pu constater une fois de plus que chez les missionnaires, religieux ou religieuses, on est toujours sûrs de trouver le dévouement, le sacrifice et l'abnégation personnelle dès qu'il s'agit de défendre et de soutenir une grande cause.

Plus de 40 prêtres, sans compter les deux évêques de Régina et du Keewatin, ont pu trouver un logement convenable dans ces appartements, qui d'ordinaire sont à peine suffisants pour le personnel de la maison.

Pour la circonstance, les jeunes indiens avaient cédé leur dortoir aux nobles visiteurs et s'étaient installés pour dormir sur le parquet de la salle de classe, au milieu des tables et des bancs, et simplement roulés dans leurs "couvertes."

Ce fut là que Nos Seigneurs les Evêques les virent le premier soir au milieu de leur sommeil qui semblait aussi paisible que dans un lit.

—Pauvres enfants! dit Mgr de Régina.

—Oh! ils sont bien heureux! répondit Mgr Charlebois avec le sourire des gens habitués à la vie de misère et de sacrifice.

Déjà on a bien remercié les RR. PP. Oblats et les Religieuses de la Présentation de l'école St-Michel, mais le PATRIOTE veut lui aussi faire connaître à tous qu'à l'école indienne de Duck-Lake, le bon cœur, et la bonne harmonie qui tiennent lieu de richesses, savent toujours et malgré tout faire les choses royalement.

Pétition au Parlement Fédéral

La pétition suivante circule à travers le Canada et recueille de nombreuses signatures. Elle a été signée, à Duck Lake, par tous les délégués de la Convention des catholiques de langue française de la Saskatchewan.

SIGNEZ et faites SIGNER.

Il suffit de découper ce morceau du journal et de le coller en tête des feuilles de signatures et faire parvenir le tout, au plus tôt, au PATRIOTE DE L'OUEST, Duck Lake, Sask. Nous engageons fortement tous ceux qui exercent quelque influence dans leur district de faire signer cette requête par le plus grand nombre possible d'électeurs.

A L'HONORABLE PRÉSIDENT
ET AUX HONORABLES MEMBRES DU SÉNAT A OTTAWA

A L'HONORABLE PRÉSIDENT DES COMMUNES
ET AUX HONORABLES MINISTRES ET DÉPUTÉS A OTTAWA

L'HUMBLE REQUÊTE DES SOUSSIGNÉS,
ÉLECTEURS DE LA PROVINCE
DE..........................

expose respectueusement : —

1o Qu'une loi a été soumise au Parlement du Canada à l'effet d'annexer une partie des territoires du Nord-Ouest (Keewatin) à la province du Manitoba:

2o Que les Catholiques tout comme les Protestants ont droit, de par la loi qui régit ces territoires, à des écoles séparées confessionnelles, garantissant à la minorité catholique ou protestante des écoles de son choix, avec droit à sa part proportionnelle des subsides ou octrois législatifs, municipaux ou autres et à n'être taxée que pour le soutien de telles écoles catholiques ou protestantes suivant le cas.

3o Que dans la province du Manitoba, à laquelle une partie de ces territoires doit être annexée par la loi projetée, la minorité catholique depuis 1890 est injustement privée de ses droits à des écoles séparées, quoique ces droits aient été formellement reconnus par une décision du Conseil Privé, qui ordonnait et ordonne de restituer aux Catholiques du Manitoba les droits scolaires dont ils ont été injustement spoliés.

4o Que dans ces circonstances il est désirable qu'il soit pourvu, dans la loi agrandissant les frontières du Manitoba, à ce que les droits scolaires des Catholiques soient sauvegardés.

C'est pourquoi vos requérants prient le Gouvernement Fédéral et le Parlement du Canada de garantir dans le projet de loi actuel, par des dispositions spéciales, les droits des Catholiques ou Protestants du Manitoba au maintien, soutien, établissement et direction d'écoles séparées confessionnelles, dans les territoires susdits, en conformité avec les croyances religieuses de la minorité catholique ou protestante, ainsi que le droit de telle minorité à sa part proportionnelle des subsides ou octrois législatifs, municipaux ou autres et à n'être taxée que pour le soutien de telles écoles catholiques ou protestantes, suivant le cas.

ET VOS REQUÉRANTS NE CESSERONT DE PRIER

Calendrier de la Semaine

Pour l'Ouest Canadien

Dimanche, 17, 4e dimanche de Carême.
Lundi, 18. S. Gabriel, archange.
Mardi, 19. S. Joseph, époux de Marie et Patron de l'Eglise.
Mercredi, 20. S. Cyrille de Jérusalem, évêque.
Jeudi, 21. S. Benoit, abbé.
Vendredi, 22. Le Précieux Sang de N. S.
Samedi, 23. S. Patrice, évêque.
Dimanche, 24 Mars. La Passion.

La dernière livraison du "Patriote"

Il nous reste encore un certain nombre d'exemplaires du PATRIOTE, livraison du 7 mars, contenant les principaux discours du Congrès. Prix, 5 sous l'exemplaire, envoyé par la malle sur demande.

La liste des Congresistes

La liste d'assistance des membres du clergé et des laiques à la Convention du 28 février est loin d'être complète. Il a fallu nous en tenir à un résumé des listes d'inscription prises avant la messe pontificale. Ce qui explique que plusieurs noms, ont été omis inconsciemment dans le compte-rendu.

Edward Blake

C'est une belle figure d'homme d'Etat canadien qui vient de disparaitre. L'honorable Edward Blake, prédecesseur de Sir Wilfrid Laurier à la tête du parti libéral se constitua en toute occasion le défenseur du droit des minorités.

Errata

Plusieurs fautes d'impression se sont glissées dans le compte rendu de l'excellent discours de M. Louis Schmidt. Le lecteur aura remarqué qu'il faut lire 1905 au lieu de "1995," et *Dalton* McCarthy au lieu de Dolton. Et sur la fin du texte il s'agit de fanatisme à *museler* et non pas "a soulever."

Chronique Locale

—Dimanche dernier, M. Josephat Bourdon, de Bellevue, nous revenait d'un voyage de deux mois dans la Province de Québec. Il était accompagné de son beau-père, M. Josephat Tessier, sa femme et ses trois enfants, venus pour s'établir dans l'Ouest. Le Patriote de l'Ouest est heureux de souhaiter la bienvenue à ce nouveau colon.

—Le Dr Labrecque, de Prince-Albert, était de passage à Duck-Lake vendredi dernier.

—Lundi dernier, 4 mars, a eu lieu la troisième assemblée des Conseillers du L. I. D. No 463, à l'hôtel King.

Il nous fait plaisir d'apprendre que grâce à l'influence de M. Gervais, un secrétaire-trésorier parlant les deux langues a été choisi à l'unanimité.

J. E. Dionne, autrefois institututeur à Carlton, est le nouveau secrétaire. Il sera à Duck-Lake à l'hôtel Queen, le mercredi et samedi de chaque semaine.

Battleford

(Suite de la 2e page)

nu pour son énergie et son activité inlassables, entend mener cette année une campagne active de propagande bien comprise sur les avantages du présent, mais surtout sur ceux meilleurs encore qu'un avenir rapproché nous assure. La position même de notre ville est des plus heureuses pour venir en aide aux différentes causes favorables qui militent pour notre avancement. Nous avons à notre disposition les eaux de deux belles rivières : la Saskatchewan du nord et la rivière Bataille qui nous donnent la facilité inapréciable de pouvoir faire fonctionner et prospérer n'importe quelle industrie. Ceci est un point capital, les cours d'eau étant reconnus de nécessité pour le développement matériel d'un centre quelconque, et sous ce rapport peu de localités offrent des avantages aussi précieux que les nôtres ; et les étrangers nous donnent ce témoignage aussi flatteur que mérité, que la nature ou plutôt la Providence a fait les choses à merveille pour faire notre site agréable à l'œil et utile à nos besoins. D'ailleurs, ceux qui par hazard douteraient de ce que j'avance pourront venir se rendre compte de visu de la réalité de mes dires. Certainement qu'une visite à Battleford pendant la belle saison les convainera plus aisément que toute autre chose.

Un ancien magistrat devenu maire de sa commune, procède à la cérémonie d'un mariage — le premier.

—Mademoiselle, consentez-vous à prendre monsieur pour époux ?

—La jeune fiancée répond rougissant :

—Oh ! oui monsieur !

Et le magistrat-maire se tournant sévèrement vers le conjoint :

—Accusé qu'avez-vous à répondre ?

++++

-Eh bien, comment va notre ami ?

Mais, docteur, il est revenu des eaux il y a trois mois et il est mort hier !

Cela ne m'étonne pas, répond le docteur distraitement, les eaux ne produisent leur effet qu'au bout de que que temps.

Ce rapport sera publié en français la semaine prochaine

STATEMENT

Of Receipts and Expenditures Assets and Liabilities

TOWN OF **Duck Lake**
PROVINCE OF **Saskatchewan**

FOR TWELVE MONTHS ENDING DECEMBER 31ST 1911

RECEIPTS		$ c.
Cash on hand Jan. 1, 1911		348.65
Arrears Taxes Collections	109.14	
Current Taxes Collections	1691.46	
		1710.60
Poll Tax		56.00
Dog Tax		44.00
Licenses		110.00
Loans		600.00
Total		$2869.25

EXPENDITURES

See lower for details of expenditures	Current expend. $ c.	Capital expend. $ c.
Works Committee	267.42	139.57
Finance Committee	300.00	
Cemetery, Health & Relief	12.50	
Town Hall & Reception	193.35	80.00
Waterworks and Parks	451.37	353.64
Fire and Light	137.95	
	1362.59	573.21
Add and Extend		1935.80
Debenture Instalment		200.00
Do Interest		80.00
Payment of Loan		200.00
Int. & Dis. on Loan		7.00
Cash on hand	$ 53.84	
Credit Bal. at Bank	392.61	
		446.45
Total		2869 25

ASSETS

Cash on hand		53.84
Credit Bal. at Bank		752.45
Unpaid Taxes		239.15
Capitalized or fixed assets		
Sidewalks	$ 2000.00	
Fire Apparatus	692.00	
Rink and Park	1200.00	
Office Furniture	15.00	
Safe and Typewriter	135.00	
Tools & Fire Requisites	46.00	
		4088.00
Total		5133.44

LIABILITIES

Outstanding Debentures as per Statement	800.00
Unpaid Accounts	608.07
Outstanding Cheques	359.84
Loans Unpaid	400.00
Balance due for Park	226.07
Surplus over Liabilities (if any)	2739.46
Total	5133.44

PARTICULARS OF DEBENTURES ISSUED AND STATEMENT OF OUTSTANDING BALANCES

Bylaw Number 10
Date issued May 20th 1910
Purpose Fire Protection
Amounts of Debentures $1000.00
Less Redeemed $200
Balance Outstanding $800
Rate of Interest 8 per cent
Date of maturity May 20th 1911, 1912, 1913, 1914, 1915.
Date of Last Payment May 20th 1911
Total Assessment for Town (net) $216.440.
Rate 9 Mills on the $
Closest estimated population 600

I hereby certify that this statement is correct.

Dated at Duck Lake this 26th day of February 1912.

D. H. GRANT.
Auditor

Details of Expenditures

WORKS COMMITTEE

Capital Account		
Sidewalk	139.57	
Current Account		
Street Repairs	92 50	
Sidewalks and Crossing Repairs	174.92	
Add and Extend	406.99	406.99
FINANCE COMMITTEE		
Debenture Interest	80.	
Debenture Principal	200.	
Salaries	300.	
Add and Extend	580.	580.00
FIRE AND LIGHT COMMITTEE		
Sundries	137.95	
Add and Extend	137.95	137.95
TOWN HALL AND RECEPTION COMMITTEE		
Town Hall		
Rent of Office	44.55	
Sundries	34.50	
Printing, Stationery	74.30	
Telephones	25 00	
Plans of Town	15.00	
Capital Account		
Buildings	80.00	
Add and Extend	273. 35	273.35
PARKS		
Graveling & Levelling etc	389.10	
Supplies	62.27	
Capital Account		
Grounds & Grand Stand	353.64	
Add and Extend	805.01	805.01
HEALTH AND RELIEF		
Poor Relief	12.50	
Capital Account		
Add and Extend		12.50

AUDITOR'S GENERAL REMARKS :

The Auditor considers that the Park is not strictly an Asset since it is not yet owned by the Town, yet two payments have been made and the interest in it because of this, and improvements, is not excessive at $1200.00 for Rink and Park.

D. H. GRANT.
Auditor

A Vendre

A Marcelin, Sask., Township 45, Section 36, Rang 6, une terre de 160 acres, à $25 l'acre.

S'adresser à M. OMER BESNER, St. Clet, Co. Soulanges, P. Q.

RESUMÉ DES REGLEMENTS CONCERNANT LES HOMESTEADS DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille, ou tout homme agé de plus de dix-huit ans, peut prendre comme homestead un quart de section des terres du gouvernement dans le Manitoba, la Saskatchewan ou l'Alberta.

Le demandeur doit comparaitre personnellement à l'agence ou à la sous-agence des terres du district. Une entree de homestead peut etre faite par procuration, sous certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du demandeur.

Devoirs. Un séjour de six mois chaque annee sur le terrain et la mise en culture de celui-ci durant un terme de trois ans. Un possesseur de homestead peut vivre dans un rayon de 9 milles de son homestead, sur une ferme de pas moins de 80 âcres possédée ou cultivee par lui, ou possedée par son pere, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

En certains districts un possesseur de homestead de bonne foi peut prendre en preemption un homestead dans le voisinage du sien. Le prix d'achat est de $3.00 l'âcre et les devoirs sont les suivants: résider sur l'un ou l'autre homestead, six mois chaque annee pendant six ans, à dater de l'enregistrement du homestead, y compris le temps nécessaire pour meriter les lettres patentes du dit homestead, et en plus, culture de 50 âcres extra.

Un colon qui a utilisé son droit de homestead et ne peut acheter de homestead de preemption dans son district, peut en acheter un dans certains districts aux conditions suivantes

Prix $3 00 l'âcre Devoirs : Résidence de six mois chaque annéc pendant trois ans, culture de 50 âcres et construction d'une maison d'une valeur de $300.

W. W. CORY.
Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisee de cette annonce ne sera pas payée.

Cours des Marchés

MARCHÉ DE DUCK LAKE

Blé no. 1 du nord	.78
no. 2 id.	.75
no. 3 id.	.68
no. 4 id.	.57
Œufs frais	la douz. 30
Beurre	la livre 30